



**Séance extraordinaire du conseil municipal
Le 23 juillet 2020, 20 h
Salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville**

ORDRE DU JOUR

- 1 Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 1.1 Aucun
- 2 Approbation du procès-verbal
- 2.1 Aucun
- 3 Dossiers de la mairie
- 3.1 Aucun
- 4 Dossiers de la direction générale
- 4.1 Aucun
- 5 Dossiers de la trésorerie
- 5.1 Aucun
- 6 Dossiers du greffe
- 6.1 Aucun
- 7 Dossiers de l'urbanisme
- 7.1 Autorisation camping temporaire - Fabrique de Carleton
- 7.2 Autorisation évènement extérieur - Festival Bleu Bleu
- 7.3 CPTAQ - Demande d'aliénation et de lotissement - Lots 4 542 376, 4 542 882 et 4 542 883, cadastre du Québec
- 8 Dossiers du développement économique et tourisme
- 8.1 Aucun
- 9 Dossiers de loisir, culture et vie communautaire
- 9.1 Achat d'une mini-dameuse
- 10 Dossiers des travaux publics
- 10.1 Aucun
- 11 Dossiers de la sécurité publique
- 11.1 Aucun
- 12 Prochaine séance
- 12.1 Aucun
- 13 Autres sujets
- 13.1 Aucun
- 14 Tour de table du conseil
- 14.1 Aucun
- 15 Période de commentaires et de questions
- 15.1 Aucun
- 16 La levée de la séance
- 16.1 Aucun



**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le 23 juillet 2020, 9 h, sous forme de webinaire.

Étaient présents :

- M. Steven Parent, conseiller**
- M. Jean-Simon Landry, conseiller**
- M. David Landry, conseiller**
- M. Alain Turcotte, conseiller**
- Mme Marie-Hélène Richard, conseillère**
- Mme Denise Leblanc, conseillère**

Quorum : le quorum est constaté.

Monsieur Mathieu Lapointe, maire, préside la séance.

Est également présent à la séance, Antoine Audet, directeur général et greffier.

1. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Mme Denise Leblanc
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire tenue le 23 juillet 2020 soit accepté en laissant le point varia ouvert.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Aucun.

3. DOSSIERS DE LA MAIRIE

Aucun.

4. DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Aucun.

5. DOSSIERS DE LA TRÉSORERIE

Aucun.

6. DOSSIERS DU GREFFE

Aucun.

7. DOSSIERS DE L'URBANISME

7.1 AUTORISATION CAMPING TEMPORAIRE - FABRIQUE DE CARLETON

CONSIDÉRANT la demande de la Fabrique de Carleton d'opérer un Camping temporaire dans son stationnement

CONSIDÉRANT l'achalandage élevé de véhicule de camping sur le territoire de Carleton-sur-Mer en cette période de l'année;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2018-310 concernant le camping prévoit que le conseil municipal peut autoriser un espace de camping de dépannage pour une période donnée.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Alain Turcotte
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil municipal autorise la Fabrique de Carleton à opérer un camping temporaire pour des véhicules de camping dans son stationnement, dans la portion au nord de l'église, pour la période allant du 23 juillet 2020 au 1er septembre 2020;

QUE la Fabrique de Carleton s'assure que les règles de distanciation sociales édictées par le gouvernement soient respectées lors des opérations du camping temporaire;

QUE l'opération du camping temporaire ne nuit pas aux ententes de partage du stationnement avec les autres organisations, dont celle avec la Ville de Carleton-sur-Mer pour l'opération du Quai des arts.

7.2 AUTORISATION ÉVÈNEMENT EXTÉRIEUR - FESTIVAL BLEU BLEU

CONSIDÉRANT la demande de l'organisation du Festival Bleu Bleu d'offrir un spectacle de musique en plein air sur le site de la sablière appartenant à Eurovia, sur le lot 3 886 860, le 1er août 2020;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2109-332 sur les nuisances prévoit qu'aucun haut-parleur ou appareil amplificateur ne doit être installé ou utilisé à l'extérieur d'un édifice ;

CONSIDÉRANT QUE ce même règlement prévoit que, malgré cette interdiction, le conseil peut l'autoriser pour un festival, pour la période de temps et aux endroits qu'il détermine;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Jean-Simon Landry
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil municipal autorise la tenue d'un spectacle de musique en plein air sur le site de la sablière appartenant à Eurovia, sur le lot 3 886 860, le 1^{er} août 2020.

7.3 CPTAQ - DEMANDE D'ALIÉNATION ET DE LOTISSEMENT - LOTS 4 542 376, 4 542 882 ET 4 542 883, CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT la demande d'aliénation et de lotissement des lots 4 542 376, 4 542 882 et 4 542 883 , Cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ;

CONSIDÉRANT que la demande présentée est conforme à la réglementation municipale concernant le zonage et le lotissement;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par David Landry
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil municipal appuie la demande d'aliénation et de lotissement des lots 4 542 376, 4 542 882 et 4 542 883 , Cadastre du Québec;

8. DOSSIERS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISME

Aucun.

9. DOSSIERS DE LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

9.1 ACHAT D'UNE MINI-DAMEUSE

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'une mini-dameuse DAMXTRAC 400 ICE améliorera la qualité des pistes de ski de fond du centre de plein air Les Arpents Verts;

CONSIDÉRANT QU'UNE mini-dameuse est actuellement disponible auprès de la compagnie TILLERTECHESTRIE pour une somme de 10 600 \$ + taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'UN dépôt équivalant à 20 % du prix de vente (2 120 \$) est exigé avant la livraison;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Jean-Simon Landry
et résolu à l'unanimité des conseillers:

La Ville de Carleton-sur-Mer procède à l'achat de la mini-dameuse DAMXTRAC 400 ICE auprès de la compagnie Tillertechestrie pour une somme de 10 600 + taxes applicables. Cette somme intégrale sera remboursée par le Fonds de visibilité Innergex, somme qui transigera de la SDMC à la Ville de Carleton-sur-Mer.

10. DOSSIERS DES TRAVAUX PUBLICS

Aucun.

11. DOSSIERS DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun.

12. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le 3 août 2020, sous forme de webinaire.

13. AUTRES SUJETS

Aucun.

14. TOUR DE TABLE DU CONSEIL

À tour de rôle, les membres du conseil mentionnent les dossiers sur lesquels ils sont intervenus.

15. PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS

1 personne a assisté à la séance extraordinaire. Des échanges ont lieu entre des citoyens et le conseil municipal.

16. LA LEVÉE DE LA SÉANCE

À 9 h 12, Mme Denise Leblanc propose la levée de la séance.

Accepté.

Mathieu Lapointe
Maire

Antoine Audet
Directeur général et greffier